

**DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION
ET DE LA FAMILLE**

LA CONSEILLÈRE D'ÉTAT
CHEFFE DU DÉPARTEMENT

**Aux entreprises formatrices, associations
professionnelles et organisations du
monde du travail (OrTra)**

La Chaux-de-Fonds, le 8 mai 2020

Covid-19 - Nouvelles mesures de soutien pour les entreprises formatrices neuchâteloises

Madame, Monsieur,

En cette période de crise, la formation professionnelle initiale doit plus que jamais continuer à être valorisée. Conscient des difficultés rencontrées par les entreprises formatrices dans cette situation exceptionnelle, le Conseil d'État a décidé de les soutenir par l'octroi d'une prime de **CHF 2'000.-** pour tout **contrat d'apprentissage de 1^{ère} année** conclu pour la rentrée scolaire 2020-2021. Ce montant sera versé aux entreprises privées et aux entités parapubliques uniquement, en complément du [contrat-formation](#) destiné à l'ensemble des entreprises formatrices.

À ces prestations s'ajoute une autre mesure spécifique pour toutes les entreprises formatrices *nouvellement* détentrices d'une autorisation de former. L'objectif est de les accompagner et de les rassurer dans cette étape de mise en place de la formation des apprenti-e-s. À la demande des entreprises, cette prestation de soutien « coaching » sera effectuée par un-e délégué-e professionnelle de la branche, répondant-e de notre service. Les entreprises disposent d'un délai de deux ans, dès la réception de l'autorisation de former, pour solliciter un coaching de deux heures, également financé par le Canton.

L'offre de [soutien aux entreprises formatrices](#) est ainsi renforcée pour permettre de maintenir les places d'apprentissage et pour inciter de nouvelles entreprises à former les apprenti-e-s avec qualité.

Le site www.ne.ch/apprentissage vous donne de précieuses informations. L'office des apprentissages reste également à votre disposition au 032/889 69 19 ou par courriel ofap.apprentissage@ne.ch.

En vous remerciant sincèrement de votre engagement envers la formation professionnelle et du soutien important que vous avez apporté aux apprenti-e-s et partenaires durant cette période particulière, je vous adresse, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

La conseillère d'État,
cheffe du département :



Monika Maire-Hefti

Copies à :

- Service des formations postobligatoires et de l'orientation : Laurence Knoepfler Chevalley, cheffe de service et Corinne de Marco, cheffe de l'office des apprentissages
- Écoles professionnelles du canton de Neuchâtel